

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Convocation le 11/03/2021

Etaient présents : André Mège, Jean-Paul Challancin, Bruno Julien, Marc Lyko, Hervé Ravel, William Savoye, Nicole Collin, Audrey Gonson, Carole Ladreit, Agnès Monnet, Evelyne Roibet, Noelle Sarrola, Jonathan Caffyn, Jocelyn Fiat.

Absent : Joel Bonnet a donné procuration à Marc LYKO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Monsieur Jonathan Caffyn a été désigné secrétaire de séance

Ouverture de séance : 20h00

Ce compte rendu est visible sur le site communal, et affichée en mairie

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 9 février a été validé par l'ensemble des participants.

- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers du mois de février et début mars:

Déclaration Préalable déposée pour une division de parcelle en 3 lots OAP Ouest du village : demande de pièces complémentaires,

3 Déclarations Préalables déposées une pour une piscine Clos Saint Victor acceptée tacitement, une pour un agrandissement de garage à la Noyeraie et une pour des panneaux photovoltaïques Route du Haut des Fayolles.

Un permis de construire déposé pour une maison individuelle Chemin des Fossiles

- Voirie,

Monsieur Le Maire a informé le conseil du déblayage fait de la montée des Baumes par le propriétaire et de l'existence de nid de poules sur la chaussée.

Après avoir abordé le sujet, il a été décidé de rappeler aux propriétaires des bois le long de la départementale et de la Savasse leur responsabilité pour s'occuper des branches menaçantes

- 2 Délibérations d'achat de terrain pour la plateforme de gestion des déchets

Objet : Achat d'une parcelle de terrain de 791m² provenant de la division de la parcelle cadastrée ZH n° 208.

Mr Le Maire a rappelé les délibérations 28 et 29.2020 de souhait de création d'une plateforme de gestion des déchets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : (14 Pour ; 0 Contre ; 1 Abs)

- **Approuve** l'achat du terrain de 791 m² figurant sur le plan annexé à cette délibération pour un montant de 1200€.
- **Décide** de classer cette parcelle dans le domaine public de la commune de Geysans
- **Décide** de prendre à sa charge les frais notariés afférents à cette incorporation ainsi que les frais du cabinet Géométri pour la division de parcelle et création du document d'arpentage
- **Dit** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2021 au compte 2111
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents.

Objet : Achat d'une parcelle de terrain de 106m² provenant de la division de la parcelle cadastrée ZE n° 61.

Mr Marc LYKO, 1^{er} adjoint, a rappelé les délibérations 28 et 29.2020 de souhait de création d'une plateforme de gestion des déchets.

Dans ce but un projet d'acquisition d'une parcelle de terrain issue de la parcelle ZE n°61 donc M. André MEGE, Maire est propriétaire a été suivi. M. Le Maire, André MEGE, propriétaire de cette parcelle de terrain a proposé de céder à l'euro symbolique à la commune une surface de 106m² de la parcelle ZE n° 61 afin d'y aménager une partie de la plateforme de gestion des déchets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : (13 Pour ; 0 Contre ; 1 Abs)

- **Approuve** l'acquisition à 1 euro symbolique de 106m² d'une partie de la parcelle ZE n°61 figurant sur le plan annexé à cette délibération.
- **Décide** de classer cette parcelle dans le domaine public de la commune de Geyssans
- **Décide** de prendre à sa charge les frais notariés afférents à cette incorporation ainsi que les frais du cabinet Géométri pour la division de parcelle et création du document d'arpentage
- **Dit** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2021 au compte 2111
- **Autorise** M. Marc LYKO, 1^{er} adjoint à signer tous les documents y afférents.

- Délibération référent sentiers de randonnées :

Monsieur Le Maire explique que compte tenu de la demande de Valence Romans Agglo par rapport au développement et entretien des réseaux itinéraires, un référent sentiers doit être nommé sur notre commune. Son rôle sera principalement de faire le lien avec le chef de projet sentiers de randonnée de Valence Romans Agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abs,

- Désigne Hervé RAVEL, Conseil municipal domicilié 310 Chemin des Parcs 26750 GEYSSANS et Paulette MALDERA, membre associatif, domiciliée 330 Chemin des Blaches 26750 GEYSSANS comme référents pour les sentiers de randonnées auprès de l'Agglomération Valence Romans pour représenter la commune de Geyssans.

- Délibération achat de cases de columbarium

Monsieur Le Maire explique que les cases du columbarium actuel sont toutes vendues.

Il propose l'acquisition de nouvelles cases et propose plusieurs devis et dessins de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :15 Pour, 0 Contre, 0 Abs,

- Décide de l'achat de 3 colonnes de 3 cases de columbarium soit 9 cases à l'entreprise ARTCASE à Saint Romain de Surieu pour un montant de 4202€ HT.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif communal 2021

Le Conseil a également donné son accord pour la demande de devis de restauration du monument aux morts et du portail du cimetière.

En fonction du montant nécessaire pour l'obtention d'une subvention, le montant du devis pour le portail pourrait être cumulé avec le devis des columbariums.

Projets 2021

Garage communal, voir pour des aménagements pour adolescents, restauration logement communal en attente, cantine voir l'architecte conseil, poubelles pour l'aire de pique-nique, auvent devant la salle des fêtes, poubelle à mettre devant l'école, trousse de secours. Certains de ces projets (cantine et garage communal) pourraient nécessiter l'achat de terrain, notamment à proximité de la salle polyvalente. Une discussion a eu lieu à ce sujet.

Compte rendu réunions

SIEH : Evelyne ROIBET et Marc LYKO ont assisté à une réunion de la SIEH par rapport au budget.

G 10 : Jean-Paul CHALLANCIN a assisté à une réunion du G10. D'après les informations recueillies Geyssans pourrait bénéficier d'une subvention de 50% de la Région dans le cas d'achat de cameras pour surveiller la nouvelle plateforme de déchets.

Réunion finances aggro : Jean-Paul CHALLENGIN a informé le conseil que la question est à étudier par rapport à l'exonération de la taxe foncière des 2 premières années.

Divers

Réunions à prévoir avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement): pour discussion sur le PUP (Projet Urbain Partenarial)

Réunion à Geyssans : enfance / jeunesse regarder le site de la commune pour les inscriptions des enfants pour cap sur tes vacances, anim' 2 prox.....la décision a été prise d'envoyer un mail d'information à l'association des parents d'élèves pour diffusion

Branchement de l'antenne, fibre : Monsieur Le Maire a informé le conseil du branchement de l'antenne à Saint Ange le vendredi 19 mars. Pour la fibre aucune date n'a été confirmée par l'opérateur.

Savasse : Des tas de bois ont encore été constaté après le pont de la Savasse

Bennes tournantes : Monsieur Le Maire a informé le Conseil que suite à une décision de Valence Romans Agglo il n'y aura plus de bennes tournantes sur Geyssans, mais seulement sur Montmiral. Monsieur Le Maire a regretté cette décision et a souligné que sur Geyssans les bennes tournantes étaient bien sollicitées.

La poste a fait une demande pour la location d'une salle communale pour le repas des facteurs. Ceci n'étant pas possible la commune répondra négativement.

Association les Ecureuils :

- rendez-vous avec la trésorière pour prévoir la facturation des heures effectuées par leur salarié en remplacement exceptionnel de l'agent communal en arrêt ainsi qu'un achat payé en lieu et place de la commune.

- ils déplorent le rangement effectué par les agents pendant le temps de repas

23h00 Fin de séance